


AVIS PUBLIC	
D'ENTRÉE EN VIGUEUR	

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez Prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 15 janvier 2018 la Municipalité de Sainte-Séraphine a adopté **le Règlement n°2018-45 Établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

2660, rue du Centre-Communautaire
 Sainte-Séraphine (QC)
 J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE CE 16 JANVIER 2018.

Julie Paris
 Directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 12 h et 17 h le 16 janvier 2018

Julie Paris
 Directrice générale et secrétaire-trésorière